

JOUEUR / DIRIGEANT

DE DE LICENCE DE FOOTBALL - SAISON 2017-2018

N° d'affiliation du club : 520637

A remplir intégralement



En cas de première demande, fournir une photo d'identité

IDENTITÉ	ATTENTION NOUVEAUTÉ !!!	
NOM: Sexe:M /F	Si vous avez fourni un certificat médical au cours	de la saison 2016/2017, il reste valable pour cette
PRENOM: Nationalité: FR / UE / ETR	saison à condition de répondre à l'auto-ques (https://www.fff.fr/e/l/qs-li.pdf) ou auprès de votre	stionnaire medical disponible sur le site fff.fr
Né(e) le : Ville de naissance :	Dans tous les autres cas, vous devez fournir le ce	ertificat médical ci-dessous.
Adresse (1):	questionnaire et j'atteste avoir :	sentant légal) avoir pris connaissance de ce dans ce cas vous n'avez pas de formalités
	médicales supplémentaires.	
CP : Ville : Pays de résidence :	médical ci-dessous.); dans ce cas veuillez faire remplir le certificat
Téléphones : fixe : mobile :	CERTIFICAT MÉDICAL	(4)
Téléphones : fixe : mobile : Email (1) :	Je soussigné, Dr identifié ci-dessous,	(1) certifie que le bénéficiaire,
(1) Je fournis (ou mon représentant légal) une adresse et une adresse électronique auxquelles me seront envoyées des communications officielles notamment celles prévues par le règlement disciplinaire de la FFF ainsi qu'un lien pour activer mon espace personnel sécurisé (Mon espace FFF) afin de prendre connaissance de mes éventuelles sanctions disciplinaires. A défaut, l'accepte expressément que les adresses de mon club soient utilisées pour mes communications officielles.	Pour les joueurs (2): - ne présente aucune contre-indication apparente - à la pratique du football en compétition,	Date de l'examen : / / (1) Bénéficiaire (nom, prénom) (1) Signature et cachet (1) (5)
CATÉGORIE(S) Demande une ou des licences de types (plusieurs cases peuvent être cochées) : Dirigeant Joueur Libre Joueur Futsal Joueur Loisir	est également apte à pratiquer dans des compétitions de la catégorie d'âge immédiatement supérieure (3)(4). Pour les dirigeants: ne présente aucune contre-indication	Signature et cachet (1) (5)
DERNIER CLUB QUITTÉ	apparente à l'arbitrage occasionnel.	
Saison : Nom du club :	(1) Obligatoire. (2) Rayer les mentions inutiles. (3) Rayer en cas de non a Règlements Généraux. (5) Le cachet doit être lisible en totalité (encre noi	aptitude. (4) Uniquement dans les conditions de participation fixées par les re souhaitée).
ASSURANCES	Pour un licencié MINEUR	Pour un licencié MAJEUR
Je reconnais (ou mon représentant légal si je suis mineur) avoir pris connaissance, dans le document fourni au verso de la présente demande, par ma Ligue régionale et mon club :	Le représentant légal autorise le bénéficiaire de cette demande à prendre une licence au sein de ce club dans les conditions énumérées dans	Le demandeur certifie que les informations figurant sur le présent document ainsi que les pièces fournies sont exactes.
 des garanties responsabilité civile et individuelle accidents dont je bénéficie par le biais de ma licence et de leur coût, de la possibilité d'y renoncer et des modalités pour y renoncer, de la possibilité et de mon intérêt à souscrire des garanties individuelles 	le présent document (notamment celles relatives aux assurances) ainsi que la création d'un espace personnel.	<u>Demandeur :</u> Signature
complémentaires (cocher obligatoirement l'une des deux cases ci-dessous) :	Le représentant légal certifie que les	
Je décide de souscrire aux garanties complémentaires et je m'engage à établir moi-même les formalités d'adhésion auprès de l'assureur.	informations figurant sur le présent document ainsi que les pièces fournies sont exactes.	Représentant du CLUB
OU BIEN Je décide de ne pas souscrire aux garanties complémentaires qui me sont proposées.	Représentant légal du demandeur :	Je certifie que les informations figurant sur le présent document ainsi que les pièces fournies sont exactes et engagent la responsabilité du club.
OFFRES COMMERCIALES	Nom, prénom :	com shadoo of ongagone la respondabilite du club.
Le demandeur est susceptible de recevoir par courrier des offres commerciales de la FFF et de ses partenaires. Si vous ne le souhaitez pas, cochez cette case	Signature	Nom, prénom : Le / Signature :

Les données personnelles recueillies font l'objet de traitements informatiques aux fins de traitement des demandes et de gestion des licenciés. Elles sont destinées aux Clubs, Districts, Ligues, à la FFF et, sauf opposition ci-dessus, à nos partenaires. Conformément à la "loi Informatique et Libertés" (loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée), le demandeur bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui le concernent. Le demandeur peut exercer ces droits et obtenir communication des informations le concernant, en s'adressant à la FFF par mail à "cil.fff@fff.fr" ou par courrier à l'adresse suivante : FFF, Correspondant Informatique et Libertés, 87 boulevard de Grenelle, 75738 Paris Cedex 15.



Cabinet PEZANT

Claude PEZANT - N° ORIAS : 07 020 434 Agnès OZOUF - N° ORIAS : 07 020 433 Stéphane PEZANT - N° ORIAS : 07 020 430

Agents généraux exclusifs
(Immatriculations vérifiables sur www.orias.fr)

25 quai de la Londe – BP 3032 – 14017 CAEN Cedex 2
Tel: 02.31.06.08.06 Fax: 02 31.06.28.91
caen@agence.generali.fr

Police n°AH892757

1. RESPONSABILITE CIVILE

RESPONSABILITÉ CIVILE VIS-A-VIS DES TIERS

• DOMMAGES CORPORELS, MATERIELS ET IMMATERIELS CONFONDUS.......15 000 000 €

2. INDIVIDUELLE DU FOOTBALLEUR : Formule A

La ligue de Bretagne de Football informe ses adhérents de la nécessité de souscrire un contrat d'assurance de personne ayant pour objet de proposer des garanties forfaitaires en cas de dommage corporel survenu à l'occasion de la pratique sportive. A cet effet sont proposées, lors de la souscription de la licence, les garanties suivantes :

ACCIDENTS CORPORELS

Si taux d'invalidité supérieur à 25 %

• DÉCÈS :		 FRAIS MÉDICAUX, PHARMACEUTIQUES, 	
- Célibataire	20 000 €	CHIRURGICAUX, D'HOSPITALISATION *	
- Marié	25 000 €	à concurrence de 220 % du tarif de Convention de la SS	
+ 15 % par enfant à charge, maximum 45 %		• FORFAIT JOURNALIER HOSPITALIER	Frais Réels
• INVALIDITÉ PERMANENTE :		• FRAIS MEDICAUX NON PRIS EN CHARGE	
a) 1 % à 32 % (taux d'IPP x Capital de Référence)	25 000 €	PAR LA SECURITE SOCIALE maximum	200 €
b) 33 % à 65 % (taux d'IPP x Capital de Référence)	45 000 €	 REMBOURSEMENT DES DENTS * 220 % du 	
c) à partir de 66 %	90 000 €	tarif de Convention SS, maximum par dent	300 €
• INDEMNITES JOURNALIERES* (IJ)	16€/jour	• FRAIS 1er APPAREIL ORTHODONTIE * maximum	650 €
A compter du 22 ^{ème} jour et pendant 365 jours	100, 100.	• REMBOURSEMENT BRIS LUNETTES * maximum	300 €
• SCOLARITE : (franchise 30 jours) maximum :		• REMBOURSEMENT PROTHESES AUDITIVES*	500 €
a) Soutien pédagogique et frais de transport	1 000 €	RAPATRIEMENT maximum	800 €
b) Redoublement de l'année scolaire	1 000 €	• FRAIS DE TRANSPORT PRESCRITS * maximum	Frais Réels
• FRAIS DE RECONVERSION PROFESSIONNELLE :			

^{*} Montant maximum, après intervention des régimes obligatoires et complémentaires.

NOTA: GARANTIES ET TARIFS EN VIGUEUR POUR LA LICENCE 2017/2018

5 000 €

Compte tenu de votre situation personnelle, les garanties ci-dessus peuvent vous paraître insuffisantes, c'est pourquoi nous vous donnons la possibilité de souscrire individuellement des garanties complémentaires directement auprès du Cabinet PEZANT (par courrier, fax, mail ou téléphone) ou sur www.assurfoot.fr.

Garanties complémentaires	Capitaux Décès	Capitaux Invalidité	Indemnités journalières	Tarif	Cochez l'option choisie
o Formule B	Formule A + 25%	Formule A + 25%	20 € / jour (1)	40 € / an	
o Formule C (1) A compter du 22 ^{ème} jour et pendant 365 jours	Formule A + 50%	Formule A + 50%	24 € / jour (1)	80 € / an	
o Formule D « Spécial Invalidité » A partir de 33% de taux d'invalidité, capital de (exemple : si invalidité 40%, indemnité de 48		120 000 €		21 € / an	
o Formule E : Indemnités journalières à cor o Formule F : Indemnités journalières à cor o Formule G : Indemnités journalières à cor o Formule H : Indemnités journalières à cor	mpter du 5 ^{ème} jour et pel mpter du 5 ^{ème} jour et pe mpter du 5 ^{ème} jour et pe	ndant 730 jours (*) ndant 730 jours (*) ndant 730 jours (*)	8 € / jour 12.50 € / jour 16 € / jour 23 € / jour	22 € / an 35 € / an 44 € / an 56 € / an	
(*) vient en cumul des garanties de la Licence, après i	ntervention des Régimes ob	ligatoires et complémentaires			

PROCEDURE DE DECLARATION D'ACCIDENT A EFFECTUER DANS UN DELAI MAXIMUM DE 5 JOURS APRES L'ACCIDENT (PAR L'INTERMEDIAIRE DE VOTRE CLUB)

- ① En ligne sur www.assurfoot.fr à la rubrique LBF (http://bretagne.assurfoot.fr)
- ② Par courrier, en nous adressant :
- · Déclaration d'accident dûment complétée et signée de votre Club
- · Certificat médical initial des blessures (fourni par le médecin traitant).

S'il reste des frais médicaux à votre charge après intervention des régimes obligatoires et complémentaires :

- · Pas de Mutuelle : originaux des bordereaux de la Sécurité Sociale.
- · Avec Mutuelle : originaux des bordereaux de la Mutuelle.

En cas d'hospitalisation :

· Bulletin de situation (fourni par l'hôpital)

Si arrêt de travail et perte de salaire :

- · Certificat d'arrêt de travail (fourni par le médecin traitant).
- · Copie des deux derniers bulletins de paie qui précédent l'accident
- · Copie du (ou des) bulletin(s) de paie sur le(s)quel(s) le salaire a été retenu.
- · Originaux des bordereaux du versement des indemnités journalières du régime obligatoire et éventuellement des régimes de prévoyance.

Le présent document ne peut engager Generali au delà des limites du contrat auquel elle se réfère.

Pour nous contacter:

Cabinet PEZANT

Claude PEZANT - N° ORIAS : 07 020 434
Agnès OZOUF - N° ORIAS : 07 020 433
Stéphane PEZANT - N° ORIAS : 07 020 430
Agents généraux exclusifs
(Immatriculations vérifiables sur www.orias.fr)
25 quai de la Londe - BP 3032 - 14017 CAEN Cedex 2

Tel: 02.31.06.08.06 Fax: 02.31.06.28.91. caen@agence.generali.fr

×

Nom et Prénom :	Date de Naissance :
Adresse:	
Club : Em	ail :
Je joins un chèque de€	
Date et signature du joueur :	Cabinet PEZANT
	25 quai de la Londe – BP 3032

Document à compléter recto verso et à retourner, signé et accompagné de votre règlement, à l'adresse ci-dessus.

14017 CAEN Cedex 2





Cabinet PEZANT

Claude PEZANT - N° ORIAS: 07 020 434 Agnès OZOUF - N° ORIAS : 07 020 433 Stéphane PEZANT - Nº ORIAS: 07 020 430

Agents généraux exclusifs (Immatriculations vérifiables sur www.orias.fr) 25 quai de la Londe - BP 3032 - 14017 CAEN Cedex 2 Tel: 02.31.06.08.06 Fax: 02 31.06.28.91 caen@agence.generali.fr

LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL Police n°AH892757

1. RESPONSABILITE CIVILE

RESPONSABILITÉ CIVILE VIS-A-VIS DES TIERS

• DOMMAGES CORPORELS, MATERIELS ET IMMATERIELS CONFONDUS.......15 000 000 €

2. INDIVIDUELLE DU FOOTBALLEUR : Formule A

La ligue de Bretagne de Football informe ses adhérents de la nécessité de souscrire un contrat d'assurance de personne ayant pour objet de proposer des garanties forfaitaires en cas de dommage corporel survenu à l'occasion de la pratique sportive. A cet effet sont proposées, lors de la souscription de la licence, les garanties suivantes:

ACCIDENTS CORPORELS

 DÉCÈS: Célibataire Marié + 15 % par enfant à charge, maximum 45 % INVALIDITÉ PERMANENTE: 	20 000 € 25 000 €	• FRAIS MÉDICAUX, PHARMACEUTIQUES, CHIRURGICAUX, D'HOSPITALISATION * à concurrence de 220 % du tarif de Convention de la SS • FORFAIT JOURNALIER HOSPITALIER • FRAIS MEDICAUX NON PRIS EN CHARGE	Frais Réels
a) 1 % à 32 % (taux d'IPP x Capital de Référence)	25 000 €	PAR LA SECURITE SOCIALE maximum	200 €
b) 33 % à 65 % (taux d'IPP x Capital de Référence)	45 000 €	• REMBOURSEMENT DES DENTS * 220 % du	
c) à partir de 66 %	90 000 €	tarif de Convention SS, maximum par dent	300 €
• INDEMNITES JOURNALIERES* (IJ)	16€/jour	• FRAIS 1er APPAREIL ORTHODONTIE * maximum	650 €
A compter du 22 ^{ème} jour et pendant 365 jours		• REMBOURSEMENT BRIS LUNETTES * maximum	300 €
 SCOLARITE: (franchise 30 jours) maximum: 		• REMBOURSEMENT PROTHESES AUDITIVES*	500 €
a) Soutien pédagogique et frais de transport	1 000 €	RAPATRIEMENT maximum	800€
b) Redoublement de l'année scolaire	1 000 €	• FRAIS DE TRANSPORT PRESCRITS * maximum	Frais Réels
• FRAIS DE RECONVERSION PROFESSIONNELLE : Si taux d'invalidité supérieur à 25 %	5 000 €		

^{*} Montant maximum, après intervention des régimes obligatoires et complémentaires.

NOTA: GARANTIES ET TARIFS EN VIGUEUR POUR LA LICENCE 2017/2018

Compte tenu de votre situation personnelle, les garanties ci-dessus peuvent vous paraître insuffisantes, c'est pourquoi nous vous donnons la possibilité de souscrire individuellement des garanties complémentaires directement auprès du Cabinet PEZANT (par courrier, fax, mail ou téléphone) ou sur www.assurfoot.fr.

Garanties complémentaires	Capitaux Décès	Capitaux Invalidité	Indemnités journalières	Tarif	Cochez l'option choisie
o Formule B	Formule A + 25%	Formule A + 25%	20 € / jour (1)	40 € / an	
o Formule C (1) A compter du 22 ^{ème} jour et pendant 365 jours	Formule A + 50%	Formule A + 50%	24 € / jour (1)	80 € / an	
 Formule D « Spécial Invalidité » A partir de 33% de taux d'invalidité, capital de (exemple : si invalidité 40%, indemnité de 48 	référence porté à : 000 €)	120 000 €	= = =	21 € / an	
 Formule E: Indemnités journalières à compter du 5ème jour et pendant 730 jours (*) Formule F: Indemnités journalières à compter du 5ème jour et pendant 730 jours (*) Formule G: Indemnités journalières à compter du 5ème jour et pendant 730 jours (*) Formule H: Indemnités journalières à compter du 5ème jour et pendant 730 jours (*) 		8 € / jour 12.50 € / jour 16 € / jour 23 € / jour	22 € / an 35 € / an 44 € / an 56 € / an		
(*) vient en cumul des garanties de la Licence, après i	ntervention des Régimes obl	igatoires et complémentaires			

www.assurfoot.fr

A compléter et à signer au dos.